



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **deuxième réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2022-2023**, tenue le mardi 18 avril 2023, à 12 h 30, en la salle SH-4800 du pavillon Sherbrooke, 200, rue Sherbrooke Ouest.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Information
 4. Fonctionnement de l'UQAM
 - 4.1 La direction de l'UQAM doit présenter au Conseil d'administration un budget 2023-2024 qui privilégie l'académique (p. ex., enveloppes de charges)
 - 4.2 Lettre de soutien à la mission de l'UQAM : les faits, la suite
 5. Négociation de la convention collective
 - 5.1 État de la situation
 - 5.2 Plénière (30 minutes)
 - 5.3 Moyens de pression : soutien au Comité de négociation et au Comité de mobilisation
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente, Geneviève Hervieux, souhaite la bienvenue aux participant·e·s à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Jean Horvais, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participant·e·s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion. Sur proposition d'Olga Navarro-Flores, appuyée par Brigitte Voyer, l'ordre du jour est adopté.

3. Informations

Nouveau recteur

Depuis le 31 mars, nous savons que le CA a choisi le nouveau recteur, Stéphane Pallage, mais il faut attendre le décret gouvernemental pour confirmer cette désignation. Il semble que la direction actuelle se précipite pour réaliser certaines opérations, dont la proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2023-2024. On apprend qu'une rencontre du nouveau recteur avec les membres du Comité exécutif du SPUQ s'est tenue le 5 avril dernier, lors de laquelle plusieurs sujets ont été discutés, notamment celui des effets délétères de la réduction constante de l'enveloppe de charges de cours sur le cheminement académique des personnes étudiantes et sur la vitalité des programmes.

Comité de liaison intersyndical du réseau de l'UQ (CLIUQ)

Lors de la dernière réunion, les membres du CLIUQ ont discuté des problèmes qu'occasionne le sous-financement des universités et ont décidé d'établir une stratégie pour que le gouvernement améliore la politique de financement des universités. On apprend que le sujet sera également abordé à la prochaine réunion de la FQPPU (Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université).

Geneviève Hervieux rappelle l'invitation à participer à la deuxième phase d'une recherche menée en collaboration avec les services à la collectivité de l'UQAM et deux professeures du Département d'organisation et ressources humaines. Les membres sont également invités à participer au processus de documentation d'un grief portant sur la surcharge de travail; Maryvonne Merri, 4^e vice-présidente, recueille l'information afin de brosser un tableau de la situation.

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

4. Fonctionnement de l'UQAM

Le fonctionnement de l'UQAM repose sur un modèle de cogestion selon lequel les représentant·e·s des groupes de la communauté partagent le pouvoir et les responsabilités notamment dans la prise de décisions académiques. Ce mode de fonctionnement démocratique caractérise les universités du réseau de l'UQ. Il requiert l'engagement et la participation des collègues à toutes les instances de l'UQAM. Les assemblées départementales se déroulent habituellement entre professeur·e·s pour discuter et prendre ensemble des décisions liées aux trois composantes de la tâche professorale. Les décisions académiques concernant l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités doivent être prises en considérant leurs effets sur l'ensemble de la communauté, cela nécessite un temps de concertation. Cette hiérarchie horizontale a fait le succès de notre institution et permet d'éviter que l'UQAM calque le mode de fonctionnement des universités à charte, le modèle décisionnel *top down*.

La présidente fait état des dossiers qui ont occupé le Comité exécutif et les membres du corps professoral siégeant aux instances. On apprend que la direction présentera prochainement une prévision budgétaire pour l'année 2023-2024; la présidente souhaite que ce budget privilégie l'académique.

Le directeur du Bureau d'évaluation et d'analyse financière (BEAF) a demandé il y a deux semaines, à 48 heures d'avis, une rencontre urgente avec les commissaires de la Sous-commission des ressources (SCR) afin de présenter une nouvelle méthode de calcul de répartition annuelle des charges d'enseignement applicable à l'année 2023-2024. On comprend de cette initiative qu'il s'agit d'un exercice pour annoncer encore plus de coupe dans l'enveloppe de charges. La présidente souligne que cette convocation à une rencontre contrevient au règlement n° 2. Les commissaires de la SCR, ne pouvant réaménager leur horaire dans un si court délai, ont dû décliner cette invitation. La direction de l'UQAM souhaitait devancer l'adoption de la proposition de l'enveloppe de charges : en avril plutôt qu'en mai. On s'expliquait mal cette précipitation, d'autant plus que l'enveloppe de charges est un élément névralgique dans le budget de l'UQAM et que le nouveau recteur s'était engagé à laisser intacte l'offre de cours.

Le nouveau modèle proposé par le BEAF repose sur deux principes : le principe du maintien de la diversité académique (PMDA) et de la moyenne dite normée. Ces principes visent à favoriser la prise en compte des conséquences possibles de la répartition de l'enveloppe de charges sur l'offre de cours.

Louis Gaudreau, 3^e vice-président, dont une des fonctions est de recueillir les réflexions des commissaires de la SCR sur les dossiers qui leur sont soumis, mentionne que l'annonce d'un nouveau modèle de répartition annuelle des charges d'enseignement a soulevé des inquiétudes. Les commissaires ont demandé au SPUQ d'organiser une rencontre avec les directeurs, directrices de programmes ainsi que de département et les vice-doyen·ne·s aux études. Une quarantaine de personnes ont assisté à cette rencontre.

On apprend que l'enveloppe de charges prévues pour l'année 2023-2024 comprend 7 % moins de charges comparativement à ce qui est accordé pour l'année 2022-2023. Louis Gaudreau a examiné la diminution de l'enveloppe de charges sur une plus longue période en utilisant la plateforme *Analysia* qui rassemble les données institutionnelles jusqu'en 2011-2012. En prenant cette année de référence, il constate qu'il se donnerait en 2023-2024 environ moins de 1300 charges, soit une diminution de 24 % depuis douze ans (et c'est encore plus important si on compare à la meilleure année, 2014-2015). L'impact est réparti dans toute l'UQAM, même si certains programmes ou départements sont plus touchés. La situation est préoccupante et l'argument qu'on nous fait valoir est le suivant : comme l'UQAM est financée au nombre d'étudiant·e·s équivalent à temps plein (EETP), moins il y a d'étudiant·e·s à l'UQAM, moins on a les moyens d'offrir de cours. Faire une adéquation directe entre le nombre d'étudiant·e·s et de cours transforme l'enveloppe annuelle de charges d'enseignement en un outil budgétaire et contrevient à la mission pédagogique de l'UQAM. Du point de vue des directions de département et programmes, la limite acceptable de cette vision a été atteinte depuis quelques années déjà, puisque les coupes dans l'offre d'enseignement ont démontré leurs effets sur la possibilité même d'atteindre les objectifs pédagogiques (concentrations abandonnées, impossibilité pour l'étudiant·e de poursuivre son cheminement à temps complet ou obligation de compléter sa formation dans une autre institution, retrait de l'offre de cours offrant des contenus originaux ou explorant des approches émergentes, abandon des cours offerts en plusieurs exemplaires,

augmentation du nombre d'étudiant·e·s par groupe-cours). Il y a consensus quant au fait que cette diminution de l'offre et de l'originalité des cours a un effet négatif sur l'attractivité de l'UQAM. Ainsi, en situation de baisse des effectifs étudiants, la diminution de l'offre de cours ne saurait être envisagée comme un moyen d'attirer de nouvelles étudiantes, nouveaux étudiants vers l'UQAM.

On apprend que les commissaires de la SCR n'ont pas accepté la proposition de répartition de l'enveloppe de charges de la direction : la réunion a été suspendue et doit reprendre le 25 avril prochain. Le Comité exécutif a considéré la situation alarmante et l'a rapportée à l'ensemble des commissaires professoraux aux instances de l'UQAM. Pour Geneviève Hervieux, la conscientisation du corps professoral de la situation est primordiale. Elle invite les membres et plus particulièrement les responsables de programmes à refuser toute compression qui met en péril les programmes.

À cet égard, la présidente mentionne la lettre « Il faut sauver la mission de l'UQAM » qu'elle a cosignée avec Marcos Ancelovici, Peggy Davis, Jean-François Hamel, Karine Rosso et Gabrielle Tremblay publiée dans *Le Devoir* du 3 mars dernier.

Les faits énoncés dans cette lettre mettent en exergue l'important désavantage dont souffre l'UQAM en raison des méthodes de financement par inscription ou même des nouvelles familles de financement. Les questions de la mission publique francophone de notre institution, de sa situation géographique, de la dérèglementation des frais de scolarité pour les personnes étudiantes provenant de l'étranger, du coût que représente pour un·e étudiant·e de faire des études à Montréal, de la dévitalisation du Quartier latin, tout cela mis ensemble place l'UQAM dans une situation difficile. Il s'agit d'une prise de parole de la communauté pour défendre l'université publique, francophone et accessible. Elle remercie chacun·e des auteurs et autrices de la lettre ainsi que les 1300 signataires qui se portent à la défense de l'institution.

4.1 La direction de l'UQAM doit présenter au Conseil d'administration un budget 2023-2024 qui privilégie l'académique (p. ex., enveloppes de charges)

POUR UN FINANCEMENT ADÉQUAT DE LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1]ATTENDU la baisse ininterrompue du nombre de cours de premier cycle offerts à l'UQAM depuis l'année 2014-2015;
- [2]ATTENDU que la Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2023-2024 soumise par la direction à la Sous-commission des ressources prévoit une diminution de 7,3 % (322,17 cours) par rapport à l'année 2022-2023;
- [3]ATTENDU que cette proposition ferait passer à 1297 (1297,5) le nombre de cours de premier cycle retranchés de l'enveloppe de charges d'enseignement depuis 2011-2012, soit près du quart (24,1 %) des cours enseignés à l'UQAM;
- [4]ATTENDU que toutes les Facultés et École sont touchées par cette diminution;
- [5]ATTENDU les pressions exercées par la direction sur les directions de programmes, les directions de département et les vice-doyen·ne·s aux études pour augmenter le nombre d'étudiant·e·s par groupe/cours (p. ex. augmentation des contingentements);
- [6]ATTENDU que les directrices et directeurs de programmes ont constaté les nombreux problèmes occasionnés par les coupes de cours des dernières années qui, notamment, nuisent au cheminement des étudiant·e·s et les incitent à s'inscrire dans d'autres établissements pour compléter leur formation de premier cycle, menacent la qualité de la formation et l'attractivité des programmes de même que la possibilité pour ces derniers d'offrir la flexibilité d'horaire, les cours de petite taille et à contenu original qui ont fait la réputation de l'UQAM;

[7]ATTENDU que le choix de couper dans les cours de premier cycle dans un contexte de problèmes financiers appréhendés et de baisses d'effectifs a pour effet de priver l'UQAM d'un moyen essentiel de sortir de cette situation;

[8]ATTENDU que, pendant la récente course au rectorat, le recteur désigné, monsieur Stéphane Pallage, s'est prononcé publiquement contre les coupes dans les cours et contre l'utilisation de l'enveloppe de charges comme un outil budgétaire;

[9]ATTENDU la publication, dans *Le Devoir* du 30 mars 2023, d'une lettre ouverte signée par plus de 1400 personnes provenant majoritairement de la communauté uqamienne et par monsieur Pallage lui-même, qui faisait valoir l'urgence de sauver la mission de l'UQAM;

[10]ATTENDU que la Sous-commission des ressources sera prochainement appelée à se prononcer sur la Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2023-2024;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

RÉAFFIRME l'importance de promouvoir et de financer adéquatement la mission académique de l'UQAM;

EXIGE que cesse toute pression de la direction sur les directions de programmes, les directions de département et les vice-doyen·ne·s aux études pour augmenter le nombre d'étudiant·e·s par groupe/cours;

EXIGE que le recteur en fonction et le vice-recteur à la Vie académique mettent fin aux coupes dans les cours dispensés à l'UQAM et qu'il révisé la Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2023-2024 qui sera soumise à l'approbation de la Sous-commission des ressources, afin d'y maintenir, au minimum, une offre équivalente à celle de l'année 2022-2023;

EXIGE que le recteur en fonction et la vice-rectrice à l'Administration et aux finances priorisent la mission académique et qu'elle prévoie, dans le budget de l'université pour l'année 2023-2024, les sommes nécessaires à cette révision;

DEMANDE au recteur de l'UQAM d'entreprendre le plus rapidement possible des démarches visant à obtenir du gouvernement du Québec un meilleur financement pour l'université.

La discussion permet d'ajouter et d'apporter à l'amiable les éléments suivants au projet de résolution.

« ATTENDU la présentation du rapport de la Table de concertation sur l'attribution des charges d'enseignement à la Commission des études du 12 avril 2023 ;

« DEMANDE au recteur désigné à l'UQAM d'entreprendre immédiatement en collaboration avec les syndicats et les associations étudiantes, des démarches visant à obtenir du gouvernement du Québec un meilleur financement pour l'université;

« ATTENDU les conséquences négatives sur la persévérance et la réussite aux études des coupures de charges proposées ;

Amendement

Il est proposé par Michel Lacroix, appuyé par Gabrielle Tremblay, d'ajouter à la toute fin de la résolution, « demande au président de l'UQ de faire des démarches auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir un meilleur financement pour l'UQAM ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23AG523 POUR UN FINANCEMENT ADÉQUAT DE LA MISSION ACADÉMIQUE DE L'UQAM

- [1]ATTENDU les conséquences négatives sur la persévérance et la réussite aux études des coupes de charges proposées;
- [2]ATTENDU la baisse ininterrompue du nombre de cours de premier cycle offerts à l'UQAM depuis l'année 2014-2015;
- [3]ATTENDU que la Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2023-2024 soumise par la direction à la Sous-commission des ressources prévoit une diminution de 7,3 % (322,17 cours) par rapport à l'année 2022-2023;
- [4]ATTENDU que cette proposition ferait passer à 1297 (1297,5) le nombre de cours de premier cycle retranché de l'enveloppe de charges d'enseignement depuis 2011-2012, soit près du quart (24,1 %) des cours enseignés à l'UQAM;
- [5]ATTENDU que toutes les Facultés et École sont touchées par cette diminution;
- [6]ATTENDU les pressions exercées par la direction sur les directions de programmes, les directions de département et les vice-doyen·ne·s aux études pour augmenter le nombre d'étudiant·e·s par groupe/cours (p. ex. augmentation des contingentements);
- [7]ATTENDU que les directrices et directeurs de programmes ont constaté les nombreux problèmes occasionnés par les coupes de cours des dernières années qui, notamment, nuisent au cheminement des étudiant·e·s et les incitent à s'inscrire dans d'autres établissements pour compléter leur formation de premier cycle, menacent la qualité de la formation et l'attractivité des programmes de même que la possibilité pour ces derniers d'offrir la flexibilité d'horaire, les cours de petite taille et à contenu original qui ont fait la réputation de l'UQAM;
- [8]ATTENDU que le choix de couper dans les cours de premier cycle dans un contexte de problèmes financiers appréhendés et de baisses d'effectifs a pour effet de priver l'UQAM d'un moyen essentiel de sortir de cette situation;
- [9]ATTENDU que, pendant la récente course au rectorat, le recteur désigné, monsieur Stéphane Pallage, s'est prononcé publiquement contre les coupes dans les cours et contre l'utilisation de l'enveloppe de charges comme un outil budgétaire;
- [10]ATTENDU la publication, dans *Le Devoir* du 30 mars 2023, d'une lettre ouverte signée par plus de 1400 personnes provenant majoritairement de la communauté uqamienne et par monsieur Pallage lui-même, qui faisait valoir l'urgence de sauver la mission de l'UQAM;
- [11]ATTENDU que la Sous-commission des ressources sera prochainement appelée à se prononcer sur la Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au premier cycle pour l'année 2023-2024;
- [12]ATTENDU la présentation du rapport de la Table de concertation sur la répartition des enveloppes de charges de cours à la CE du 12 avril 2023;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- RÉAFFIRME** l'importance de promouvoir et de financer adéquatement la mission académique de l'UQAM;
- EXIGE** que cessent toutes pressions de la direction sur les directions de programmes, les directions de département et les vice-doyen·ne·s aux études pour augmenter le nombre d'étudiant·e·s par groupe/cours;
- EXIGE** que le recteur en fonction et le vice-recteur à la Vie académique mettent fin aux coupes dans les cours dispensés à l'UQAM et qu'ils révisent la Proposition de répartition des enveloppes de charges d'enseignement au

premier cycle pour l'année 2023-2024 qui sera soumise à l'approbation de la Sous-commission des ressources, afin d'y maintenir, au minimum, une offre équivalente à celle de l'année 2022-2023;

EXIGE que le recteur en fonction et la vice-rectrice à l'Administration et aux finances priorisent la mission académique et que la vice-rectrice à l'Administration prévoie, dans le budget de l'université pour l'année 2023-2024, les sommes nécessaires à cette révision;

DEMANDE au recteur désigné de l'UQAM d'entreprendre immédiatement en collaboration avec les syndicats et les associations étudiantes, des démarches visant à obtenir du gouvernement du Québec un meilleur financement pour l'université;

DEMANDE au président de l'UQ, monsieur Alexandre Cloutier, de faire des démarches auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir un meilleur financement pour l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Lettre de soutien à la mission de l'UQAM : les faits, la suite

Geneviève Hervieux invite les professeur·e·s à formuler des résolutions en assemblée départementale pour demander à l'UQAM de cesser les coupes dans l'enveloppe annuelle de charges d'enseignement, d'une part, et demander au gouvernement d'améliorer le financement de l'UQAM pour lui permettre d'accomplir sa mission, d'autre part. La présidente demande aux professeur·e·s de transmettre les résolutions au syndicat afin qu'il les publie sur le site Web du SPUQ et les fasse cheminer jusqu'au gouvernement.

5. Négociation de la convention collective

La parole est cédée à Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente et porte-parole du Comité de négociation. Elle rappelle que la convention collective est échu depuis le 31 mai 2022 et que plusieurs étapes ont été réalisées depuis ce temps, notamment les démarches ayant permis d'élaborer collectivement le cahier des demandes syndicales et le dépôt de l'avis de négociation le 26 mai 2022. On apprend que 15 rencontres de négociation ont eu lieu et que toutes les demandes syndicales ont été présentées ou discutées. Seulement cinq rencontres sont prévues d'ici le 1^{er} juillet prochain, Henriette Bilodeau invite les membres à participer en grand nombre aux activités de mobilisation afin d'augmenter la pression sur la direction. Ces actions permettent généralement l'accélération de la négociation. Elle les invite également à rester à l'affût, car des informations sur l'état de la négociation seront diffusées régulièrement.

La convention collection : notre contrat de travail et le fonctionnement de l'UQAM

La 1^{re} vice-présidente rappelle que la convention collective est plus qu'un recueil de conditions de travail; elle enchâsse la structure organisationnelle de gestion collégiale et participative où le corps professoral joue un rôle significatif dans toutes les décisions touchant les questions académiques. En effet, elle prévoit la structure organisationnelle des instances de l'UQAM : Conseil d'administration, Commission des études, Sous-commission des ressources. Pour ces raisons, les demandes syndicales visent à la fois les conditions de travail et le renforcement du modèle collégial et participatif propre à l'UQAM. La présence du modèle de gestion universitaire dans notre convention est un acquis historique. Ce modèle fonctionne toujours et il est nécessaire dans la régulation de notre travail. Il est primordial de le renforcer, car depuis plusieurs années l'administration de l'UQAM multiplie ses tentatives pour affaiblir la part de responsabilité du corps professoral dans la prise de décisions, particulièrement lorsque celles-ci s'écartent de la mission fondamentale de notre université. En effet, le Comité exécutif du SPUQ constate que les personnes élues représentant le corps professoral sont mises à l'écart. La présidente illustre son propos en rappelant que la direction a refusé aux membres de l'exécutif syndical d'assister, comme observateur, aux midi-causeries sur l'enseignement en ligne, alors que les directions de programmes revendiquaient leur présence. La direction prétextait que l'enseignement en ligne n'est pas une condition de travail.

5.1 État de la situation

Henriette Bilodeau mentionne que malgré une bonne ambiance à la table de négociation, il n'y a pas d'avancées notoires. Deux raisons sont mentionnées pour expliquer la lenteur des travaux : 1- la porte-parole de la partie patronale est une avocate provenant d'une firme externe chez qui on dénote une certaine méconnaissance de la tâche professorale, et 2- les représentant·e·s de la direction n'ont pas de mandat et doivent se référer à la direction pour réagir aux contre-propositions syndicales. Cette situation est inacceptable puisque la direction connaît les demandes du SPUQ depuis octobre 2022. Henriette Bilodeau considère qu'aucune avancée significative n'est possible sans l'appui des membres du corps professoral. Aussi, une plénière est prévue afin d'identifier des moyens de pression et de les confirmer dans une résolution d'appui au Comité de négociation.

Le Comité de négociation présente l'état de la situation pour chacun des cinq thèmes et sous-thèmes regroupant les demandes syndicales.

Thème 1 : « À l'avant-plan des découvertes et de leur diffusion : les profs »

On apprend que les demandes salariales ont été déposées en février dernier et qu'à ce jour, la direction n'a fait aucun retour sur les demandes à incidences monétaires.

Sous-thème 1 : Respect de l'autonomie des professeur·e·s (comprenant la liberté universitaire)

On rappelle que la convention collective SPUQ-UQAM est une des rares à baliser la notion de liberté universitaire. La direction demande le retrait de cet article prétextant la nouvelle loi provinciale en cette matière. Les deux parties sont à l'opposé, car le SPUQ demande le renforcement de cette clause en y ajoutant deux points : le droit de ne pas être filmé, enregistré ou photographié (la direction accepte cette idée et s'est engagée à sensibiliser les étudiant·e·s sur ce point, voire de sanctionner les étudiant·e·s contrevenant·e·s) et le droit de recourir aux modalités d'enseignement, au matériel pédagogique choisi dans le respect de l'objectif poursuivi. Ce dernier point a été refusé.

Sous-thème 2 : la propriété intellectuelle (article 17)

Le SPUQ a demandé l'actualisation de cet article. Ce domaine étant très spécialisé, le syndicat a sollicité et reçu l'avis d'un expert. Les directives et recommandations de l'expert seront discutées prochainement avec le comité patronal.

Sous-thème 3 : Reconnaissance des différents profils de carrière, autant dans l'attribution des tâches que lors des évaluations des professeur·e·s

Les demandes syndicales visent à renforcer ces éléments déjà établis dans la convention collective en y précisant clairement qu'aucun des profils n'est supérieur à un autre; tous sont essentiels au fonctionnement paritaire et collégial de notre institution, et ce principe doit s'appliquer lors de la répartition des tâches, de l'élaboration des critères départementaux, l'évaluation menant à la permanence et à la promotion. Reconnaissance du principe par la direction : recherche, enseignement et services aux collectivités sont de valeur égale pour le bien de l'institution.

Thème 2 : « Équité en emploi : passage des maîtres de langue au statut de professeur »

Cette demande n'est pas nouvelle : elle a fait l'objet d'une demande officielle lors des deux dernières négociations. On rappelle que la tâche annuelle des maîtres de langue correspond à six tâches d'enseignement, à du développement pédagogique et à des services aux collectivités. Une description des tâches permet de constater leurs similitudes avec les trois composantes de la tâche professorale ainsi que les disparités relativement à la reconnaissance et aux droits qu'on leur accorde en comparaison de ce qui est accordé aux autres groupes de l'UQAM.

Deux collègues maîtres de langue témoignent de leur travail et de leurs contributions : Lachen Elghazi, maître de langue en français, et Julianne Bertrand, maître de langue en français langue seconde.

Les embûches systémiques ont été présentées. Impossibilité d'occuper les postes de vice-doyen·e·s aux études sans recourir à une lettre d'entente et impossibilité de siéger aux instances de l'UQAM (CA, CÉ, SCR). Pourtant, dans leur Faculté, les maîtres de langue font partie du comité de régie et de différents comités institutionnels (dont celui sur la révision du Règlement n° 18). Leur volonté de développer des baccalauréats et des maîtrises se heurte cependant aux exigences du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) voulant que la création de programmes de grade soit portée par des professeur·e·s. En l'absence de programmes de grade, l'attractivité est moindre et

plus grande est la difficulté de se développer en tant que discipline. Même si plusieurs détiennent un doctorat, on les maintient dans des positions de codirection des mémoires et thèses, d'une part, et on leur refuse le droit de demander des subventions à titre de première autrice, premier auteur, d'autre part.

Un constat s'impose : les maîtres de langue effectuent un travail similaire à celui des professeur·e·s, mais dans des conditions inéquitables et inacceptables pour une institution comme la nôtre. En comparaison, le salaire des maîtres de langue, établi sur une seule échelle, ne représente que 68 % du nôtre.

Plusieurs données permettant d'évaluer l'impact du changement de statut ont été présentées à la table de négociation : coût du changement de statut, évolution du travail des maîtres de langue et de l'École de langues (programmes de 1^{er} et 2^e cycles), direction de mémoire et de doctorat, réalisation en recherche financée par les grands organismes subventionnaires, collaboration avec des professeur·e·s au Québec et à l'international. On attend toujours une ouverture de la part de la direction.

Thème 3 : Acteur principal du développement de l'université : le corps professoral

On apprend qu'il n'y a pas eu d'avancée concrète concernant les demandes syndicales quant à la démocratie universitaire, la reconnaissance du travail des directions de département et de programmes, la redynamisation de la collaboration SPUQ-UQAM ainsi que sur le rayonnement des départements.

Toutefois, plusieurs demandes de la direction visent l'affaiblissement de la convention et l'élimination, à court terme, du principe de collégialité qui est bien ancré dans la convention. Parmi leurs demandes, les deux suivantes sont éloquentes : « *En cas d'incompatibilité entre les dispositions de l'article 1 de la convention collective et la Loi, les règlements généraux de l'UQ et les règlements de l'UQAM, la Loi et les règlements auraient préséance* » et « *En cas d'incompatibilité entre les dispositions de la convention collective concernant la composition et les pouvoirs de la Commission des études et la Loi, les règlements généraux de l'Université du Québec et les règlements de l'Université, la Loi et les règlements ont préséance* ». On considère qu'il s'agit d'une démonstration claire de l'intention de la direction d'affaiblir la convention et de s'écarter du modèle de cogestion propre à l'UQAM. À ce propos, la direction demande également le retrait de la définition de « doyen·ne » de la convention collective. Cette définition doit demeurer dans la convention puisqu'elle spécifie que cette fonction doit être occupée par un·e professeur·e. De plus, on apprend que la direction souhaite exclure les chaires financées par des organismes externes, de la procédure de nomination par les instances. Pour le Comité de négociation et le Comité exécutif du SPUQ, cette procédure est nécessaire, car l'établissement et le fonctionnement d'une chaire nécessitent des ressources universitaires.

Sous-thème : la démocratie universitaire

Il s'agit de la 3^e négociation où une demande syndicale réclame à l'université de s'engager à respecter ses politiques et règlements. Pour une troisième fois, la direction refuse la demande syndicale prétextant qu'il s'agit d'un devoir et qu'elle le fait. De plus, la direction craint que l'introduction d'une telle clause ouvre la porte aux griefs.

De plus, toutes les demandes visant à réaffirmer le pouvoir des instances et comités sous la responsabilité de la Commission des études ont été refusées. Ainsi, la direction souhaite à la fois que les règlements prédominent sur la convention et que celle-ci lève la pression sur les instances.

Sous-thème : la reconnaissance du travail des directions de département et de programmes

Les demandes syndicales liées à ce sous-thème ont une incidence monétaire par la forme que prendrait la reconnaissance (c'est-à-dire les dégrèvements) lorsque la tâche est très importante, dont la description se trouve dans la définition des diverses fonctions. De plus, les représentant·e·s de la direction ne souhaitent pas inclure de nouvelles définitions (p. ex. direction du Bureau de formation pratique, coordination de cours à grand déploiement, etc.) dans la convention, mais demandent une réflexion sur la tâche des vice-doyen·ne·s aux études (VDE) sans toutefois préciser les éléments sur lesquels le comité syndical doit réfléchir.

Sous-thème : Redynamiser la collaboration SPUQ-UQAM

Cette demande concerne plus spécifiquement le travail effectué par les membres du Comité exécutif. On rappelle l'augmentation du nombre de dossiers traités depuis quelques années et la nécessité d'accroître le nombre d'officières syndicales, d'officiers

syndicaux. Il s'agit d'une demande monétaire et le comité de la direction souhaite aborder ce type de demandes ultérieurement. La demande syndicale d'augmenter de 45 à 60 jours le délai pour déposer un grief a été refusée.

Sous-thème : Vie et rayonnement des départements

La demande liée à la possibilité pour des professeur·e·s de maintenir à jour leur pratique dans les milieux professionnels a été refusée. La direction considère qu'il s'agit d'une situation de double emploi, alors que le temps qui y est consacré est minime. Selon la direction, il s'agit d'un risque de conflit d'intérêts.

Le comité syndical attend un retour de la direction sur les demandes suivantes : les professeur·e·s sont responsables des équivalences de qualification d'enseignement (EQE), des programmes hors campus et devraient obtenir une reconnaissance lorsqu'ils, elles siègent aux instances de l'UQAM.

Thème 4: Accueil et rétention des professeur·e·s

Ce thème regroupe les demandes salariales et concernant le plancher d'emploi. On apprend que la présentation de ces deux demandes a fait sursauter la direction, mais un projet de travail en commun pour contrevérifier les statistiques à partir desquelles les demandes syndicales ont été formulées (Antoine Goutier et Christophe Hohlweg) est sur les rails.

Sous-thème : L'augmentation du plancher d'emploi

On rappelle que la demande syndicale est d'augmenter de 167 postes le plancher d'emploi actuel qui est de 1200, d'ici 2027. On explique que cette augmentation est nécessaire, car les professeur·e·s sont à bout de souffle dans les départements et écoles. Il s'avère essentiel de consolider les champs d'expertise créés au sein des départements, de même que de contribuer à l'avancement des connaissances et à leur diffusion. Par ailleurs, la surcharge de travail se répercute notamment sur la qualité de l'encadrement des étudiant·e·s et des activités académiques. On rappelle le nombre croissant d'étudiant·e·s aux cycles supérieurs, provenant de l'étranger ou en situation de handicap, d'une part, ainsi que l'alourdissement de la charge administrative, la pression à la publication, d'autre part. On apprend que la direction propose une solution aux antipodes de ce que demande le syndicat, soit un plancher d'emploi flottant. Cette proposition patronale ne prend pas en compte le nombre d'étudiant·e·s aux cycles supérieurs.

En ce qui concerne les demandes salariales, plusieurs éléments doivent être considérés : coût de la vie à Montréal, effet sur la rétention des collègues.

Sous-thème : Les absences et les aménagements de la tâche pour des raisons de santé, de parentalité et familiales

La mise à jour des sections de la convention collective portant sur les congés pour des raisons de santé, de parentalité et familiales s'avérait nécessaire. C'est la partie syndicale qui s'est chargée de réviser le contenu de ces clauses et d'y ajouter des améliorations. Ces articles sont arrimés à la tendance actuelle d'une meilleure qualité de vie au travail. De plus, la formulation des demandes syndicales permet un élargissement de la définition du parent proche, une bonification des clauses sur l'adoption et l'élimination de la dette de cours selon les dates des congés (maternité, adoption) de même que la prise en compte des personnes proches aidantes. La version révisée de ces articles a été présentée de façon détaillée le 31 mars 2023.

Sous-thème : la mise en œuvre de mesures EDI

Une présentation détaillée des demandes syndicales a permis aux représentant·e·s de la direction de cerner les enjeux liés à l'amélioration des clauses portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Aucune réponse formelle n'a été formulée de leur part sur ce sujet.

Sous-thème : L'abolition de l'évaluation quinquennale

On rappelle les raisons ayant donné lieu à la demande d'abolition de l'évaluation quinquennale (source de tension, exercice chronophage). Les discussions ont permis d'obtenir des données anonymisées sur les évaluations négatives, lesquelles ont révélé que moins de 2 % des évaluations annuellement s'avéraient négatives. La direction n'est pas contre l'abolition, mais souhaite un mécanisme pour le peu de situations problématiques.

Thème 5. Mission pédagogique de l'université : actualisation de la composante enseignement

L'intégration de l'enseignement en ligne dans la convention collective permettrait entre autres d'introduire des définitions sur les différents types de cours, la charge associée, les modalités d'attribution et le support accordé selon le type ou les modalités de cours.

La direction a refusé la demande syndicale, mais a proposé des principes généraux sans reconnaître la surcharge liée à l'enseignement à distance.

5.2 Plénière (30 minutes)

L'assemblée est prête à passer au point suivant.

Un membre demande que le Comité de mobilisation présente leurs idées d'activités de mobilisation.

5.3 Moyens de pression : soutien au Comité de négociation et au Comité de mobilisation

Gabrielle Tremblay, professeure au Département d'études littéraires et membre du Comité de mobilisation, mentionne que ce comité est constitué d'une vingtaine de collègues qui se réunissent une fois par mois. Il s'agit d'une participation volontaire et bénévole : les réunions se tiennent parfois avec un petit nombre de personnes. Le Comité a créé un site Web comprenant différentes informations, des tracts, des signatures visuelles à insérer dans nos courriels. Quelques membres des Comités de mobilisation et de négociation ont fait la tournée d'une trentaine d'assemblées départementales. Gabrielle Tremblay invite les membres à lui faire part d'anciennes initiatives de la mobilisation ayant remporté du succès.

La discussion permet de constater à quel point l'inquiétude liée à la baisse des effectifs étudiants marque les collègues, qui semblent adhérer au discours de l'administration sur la fragilité de la situation financière de l'UQAM. On considère qu'il est important de verser sur le site Web l'information utilisée pour les demandes à incidence financière.

On se demande si la direction négocie de bonne foi. Henriette Bilodeau attribue le problème au manque de connaissance du monde universitaire des représentant·e·s de la direction. Le nouveau recteur a fait des promesses, dont celle de la présence d'un académique à la table.

On propose de formuler des slogans à placer dans les courriels, il faut des actions ludiques, mais on ne les précise pas.

Un membre demande si l'assemblée est prête à fixer un ultimatum au-delà duquel on passerait à d'autres modes d'action.

La secrétaire fait la lecture du projet de résolution.

MOYENS DE PRESSION : APPUI AU COMITÉ DE NÉGOCIATION ET AU COMITÉ DE MOBILISATION

ATTENDU le rapport concernant l'état des négociations présenté en séance par les membres du Comité de négociation;

ATTENDU que la convention collective des professeurs et des professeures n'a pas été actualisée depuis 2016 (p. ex. congés de maladie, congés parentaux, congé pour adoption);

ATTENDU les demandes syndicales visant la révision de la convention collective afin d'améliorer les conditions de travail des membres du SPUQ et de renforcer le modèle de cogestion propre à l'UQAM et au réseau de l'UQ;

ATTENDU qu'aucun membre du Comité représentant la direction à la Table de négociation de la convention collective n'exerce une fonction académique au sein de l'université et, par conséquent, n'a pas de connaissance fine du travail professoral et que ce Comité ne dispose ni d'un pouvoir décisionnel ni d'un véritable mandat de négociation;

ATTENDU que depuis le 14 octobre 2022, 14 rencontres de négociation ont été tenues sans que le Comité de négociation du SPUQ n'obtienne de réponses à ses principales demandes;

ATTENDU l'engagement pris par monsieur Stéphane Pallage lors de la course au rectorat, à participer activement à la négociation de la convention collective avec le SPUQ et à mettre en place des conditions plus favorables à son bon déroulement;

Sur proposition d'Olga Navarro-Flores, appuyée par Jean-Pierre Mercier,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉNONCE la lenteur des négociations et le peu de réponses données par la direction aux demandes légitimes du SPUQ;

DÉPLORE que la responsabilité de la négociation ait été confiée à la firme d'avocats Bélanger Sauvé engendrant des coûts exorbitants pour l'institution;

EXIGE que la direction de l'UQAM revoie la composition de son Comité de négociation en y ajoutant au moins un vice-recteur responsable de la dimension académique (vice-recteur à la Vie académique ou vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion) et le mandat pour que le processus de décision progresse à la Table de négociation;

CONVIE le Comité de mobilisation afin qu'il planifie une gradation des moyens de pression si les demandes syndicales ne sont toujours pas entendues.

Une discussion s'amorce pour fixer une date butoir, mais le meilleur moment semble difficile à identifier (fin de la session, à la rentrée). Au 15 mai, on devrait avoir quelques réponses prioritaires. La résolution doit envoyer un message clair en appui au Comité de négociation.

Un membre souligne l'importance de mobiliser le corps professoral plutôt que de laisser cette tâche aux membres du Comité de mobilisation, qui effectue un travail formidable, mais épuisant. On cherche des moyens de pression.

AMENDEMENT

Il est proposé par Julianne Bertrand, appuyée par Olga Navarro-Flores, d'ajouter comme premier élément de la résolution « Annonce sa détermination à obtenir une entente de principe à l'automne 2023 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Gabrielle Tremblay, appuyée par Blandine Emilien de reformuler le dernier élément, commençant par « convie », de la façon suivante : « Annonce que le corps professoral via son Comité de mobilisation planifiera une gradation des moyens de pression en vue d'arriver à cette entente de principe ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23AG524 MOYENS DE PRESSION : APPUI AU COMITÉ DE NÉGOCIATION ET AU COMITÉ DE MOBILISATION

ATTENDU le rapport concernant l'état des négociations présenté en séance par les membres du Comité de négociation;

ATTENDU que la convention collective des professeurs et des professeures n'a pas été actualisée depuis 2016 (p. ex. congés de maladie, congés parentaux, congé pour adoption);

ATTENDU les demandes syndicales visant la révision de la convention collective afin d'améliorer les conditions de travail des membres du SPUQ et de renforcer le modèle de cogestion propre à l'UQAM et au réseau de l'UQ;

- ATTENDU qu'aucun membre du Comité représentant la direction à la Table de négociation de la convention collective n'exerce une fonction académique au sein de l'université et, par conséquent, n'a pas de connaissance fine du travail professoral et que ce Comité ne dispose ni d'un pouvoir décisionnel ni d'un véritable mandat de négociation;
- ATTENDU que depuis le 14 octobre 2022, 14 rencontres de négociation ont été tenues sans que le Comité de négociation du SPUQ n'obtienne de réponses à ses principales demandes;
- ATTENDU l'engagement pris par monsieur Stéphane Pallage lors de la course au rectorat, à participer activement à la négociation de la convention collective avec le SPUQ et à mettre en place des conditions plus favorables à son bon déroulement;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- ANNONCE sa détermination à obtenir une entente de principe à l'automne 2023;
- DÉNONCE la lenteur des négociations et le peu de réponses données par la direction aux demandes légitimes du SPUQ;
- DÉPLORE que la responsabilité de la négociation ait été confiée à la firme d'avocats Bélanger Sauvé engendrant des coûts exorbitants pour l'institution;
- EXIGE que la direction de l'UQAM revoie la composition de son Comité de négociation en y ajoutant au moins un vice-recteur responsable de la dimension académique (vice-recteur à la Vie académique ou vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion) et le mandate pour que le processus de décision progresse à la Table de négociation;
- ANNONCE que le corps professoral via son Comité de mobilisation planifiera une gradation des moyens de pression en vue d'arriver à cette entente de principe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Geneviève Hervieux mentionne un événement de l'actualité récente rapporté par le journaliste de Radio-Canada, Thomas Gerbet, le 25 avril : une formation contre le racisme offerte à des employées de l'état et mise sur pied dans la foulée du drame de l'hôpital de Joliette (Joyce Echaquan) a pris fin subitement. En effet, lorsque des membres du gouvernement ont appris que la version finale de la formation énonçait l'existence de « racisme systémique », des pressions ont été exercées pour retirer cette notion de la formation. Les chercheuses, dont Lyliane Rachedi, professeure à l'UQAM et membre du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CSLCR), et la professeure Vatz-Laaroussi, ont refusé, et le gouvernement a alors mis fin à la formation. Le Comité exécutif du SPUQ et les membres du CSLCR considèrent cette situation inacceptable et alarmante et invitent l'Assemblée générale à soutenir les collègues professeures et à se saisir de cet enjeu pour réitérer le refus de toute modification susceptible de réduire les protections de la liberté académique universitaire.

PRESSION SUR LE TRAVAIL DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), telle que rapportée dans les médias le 5 avril 2023, de mettre fin à un projet de capsules vidéo sur le racisme, conçues par Michèle Vatz-Laaroussi, professeure associée à l'Université de Sherbrooke, et Lilyane Rachedi, professeure à l'Université du Québec à Montréal, et qui étaient destinées à la formation du personnel de ce ministère;
- ATTENDU que cette décision est survenue à la suite du refus des deux professeures d'accéder à la demande du MSSS de retirer des passages portant sur le racisme systémique, une réalité que le gouvernement refuse de reconnaître;

- ATTENDU qu'une telle demande, de même que la décision de mettre fin au projet, constituent une tentative de contrôle politique du contenu d'un travail de diffusion basé sur des recherches scientifiques;
- ATTENDU que, depuis longtemps, les syndicats regroupés au sein de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), dont le SPUQ, s'inquiètent des pressions politiques ou de l'ingérence en provenance de tiers dans le travail scientifique des professeures et professeurs;
- ATTENDU que les seules protections dont les professeures et professeurs disposent à cet égard se retrouvent dans la clause 5.02 de la convention collective;
- ATTENDU la demande de la direction à la table de négociation de remplacer le texte actuel de l'article 5.02 de la convention collective SPUQ-UQAM par celui de l'article 3 de la Loi sur la liberté académique en milieu universitaire, qui offre cependant une protection plus restreinte et moins adaptée à la tâche professorale;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- OFFRE son plus grand soutien aux professeures Michèle Vatz-Laaroussi et Lilyane Rachédi qui ont conçu et réalisé ce projet de formation contre le racisme;
- DÉNONCE toute forme de contrôle ou de pressions politiques sur les contenus pédagogiques et scientifiques développés par les professeures et professeurs;
- DÉPLORE l'absence de réaction de la direction de l'UQAM face à cette situation;
- REFUSE toute modification à la Convention collective SPUQ-UQAM qui aurait pour effet de réduire les protections dont bénéficient les professeures et professeurs en matière de liberté académique universitaire.

Une professeure membre du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme propose une discussion sur la situation subie par les deux professeures dont le projet d'intervention a été arrêté, car une des cibles visait la prévention du racisme systémique, d'une part, et aussi sur le racisme que vivent quotidiennement les collègues professeur·e·s issu·e·s de minorités ethniques à l'UQAM. L'initiative courageuse de cette professeure permet d'ouvrir un dialogue entre les deux groupes : des exemples sont apportés, des témoignages sont livrés. On assiste à une prise de conscience de la nécessité de comprendre ce qu'est le racisme systémique tant dans les systèmes institutionnels que dans les systèmes de pensées, ce qui est plus difficile à déceler. La discussion incite les membres à démontrer l'importance d'agir et de contrer le racisme systémique par la proposition d'un amendement formel et d'amendements à l'amiable.

AMENDEMENT

Il est proposé par Emily Rosales, appuyée par Anik Meunier, d'ajouter un élément de la résolution qui se lirait comme suit : « Réaffirme son engagement à faire des milieux universitaire et gouvernemental des lieux exempts de racisme systémique ».

Sous-amendement à l'amiable

Il est convenu d'ajouter « ouverts à la diversité » après « lieux ».

Amendement à l'amiable

Afin d'interpeller aussi les administrations universitaires, on ajoute « et administratives » après « pressions politiques » au 2^e élément de la résolution.

23AG525 PRESSION SUR LE TRAVAIL DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS

- ATTENDU la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), telle que rapportée dans les médias le 5 avril 2023, de mettre fin à un projet de capsules vidéo sur le racisme conçues par Michèle Vatz-Laaroussi, professeure associée à l'Université de Sherbrooke, et Lilyane Rachédi,

professeure à l'Université du Québec à Montréal, et qui étaient destinées à la formation du personnel de ce ministère;

- ATTENDU que cette décision est survenue à la suite du refus des deux professeures d'accéder à la demande du MSSS de retirer des passages portant sur le racisme systémique, une réalité que le gouvernement refuse de reconnaître;
- ATTENDU qu'une telle demande, de même que la décision de mettre fin au projet, constituent une tentative de contrôle politique du contenu d'un travail de diffusion basé sur des recherches scientifiques;
- ATTENDU que, depuis longtemps, les syndicats regroupés au sein de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), dont le SPUQ, s'inquiètent des pressions politiques et administratives ou de l'ingérence en provenance de tiers dans le travail scientifique des professeures et professeurs;
- ATTENDU que les seules protections dont les professeures et professeurs disposent à cet égard se retrouvent dans la clause 5.02 de la convention collective;
- ATTENDU la demande de la direction à la table de négociation de remplacer le texte actuel de l'article 5.02 de la convention collective SPUQ-UQAM par celui de l'article 3 de la Loi sur la liberté académique en milieu universitaire, qui offre cependant une protection plus restreinte et moins adaptée à la tâche

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- OFFRE son plus grand soutien aux professeures Michèle Vatz-Laaroussi et Lilyane Rachédi qui ont conçu et réalisé ce projet de formation contre le racisme;
- DÉNONCE toute forme de contrôle ou de pressions politiques et administratives sur les contenus pédagogiques et scientifiques développés par les professeures et professeurs;
- DÉPLORE l'absence de réaction de la direction de l'UQAM face à cette situation;
- RÉAFFIRME son engagement à faire des milieux universitaire et gouvernemental des lieux ouverts à la diversité et exempts de racisme systémique;
- REFUSE toute modification à la Convention collective SPUQ-UQAM qui aurait pour effet de réduire les protections dont bénéficient les professeures et professeurs en matière de liberté académique universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la réunion à 16 h 09.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Assemblée générale extraordinaire du SPUQ, mardi 18 avril 2023)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : « Pour un financement adéquat de la mission académique de l'UQAM »
3. SPUQ, projet de résolution : « Moyens de pression : appui au Comité de négociation et au Comité de mobilisation »
4. SPUQ, projet de résolution : « Pression sur le travail des professeures et professeurs »